



S O N C E B O Z - S O M B E V A L

VOTATION MUNICIPALE DU 17 MAI 2009

Conformément à l'art. 4 du règlement d'organisation, les citoyennes et citoyens de Sonceboz-Sombeval ayant le droit de vote en matière communale sont appelés à se prononcer, par les urnes, le

dimanche 17 mai 2009 de 10.00 – 12.00 heures

au local de vote de l'administration communale, sur l'objet suivant :

1. Acceptez-vous un crédit d'engagement brut de CHF 2'595'200- pour les travaux d'assainissement du complexe de la Rue des Prés 5 avec construction d'une annexe **sans** sous-sol à l'est (*dont à déduire les éventuelles subventions cantonales*) ?
2. Acceptez-vous un crédit d'engagement brut de CHF 3'065'200.-pour les travaux d'assainissement du complexe de la Rue des Prés 5 avec construction d'une annexe **avec** sous-sol à l'est (*dont à déduire les éventuelles subventions cantonales*) ?

Question subsidiaire

Si les deux projets sont acceptés

3. Lequel des projets doit être réalisé ?

Variante sans sous-sol ?	Variante avec sous-sol ?
------------------------------------	------------------------------------

Le vote par correspondance est valable selon les mêmes dispositions que pour les votations et les élections cantonales et fédérales.

Sonceboz-Sombeval, le 14 avril 2009

LE CONSEIL MUNICIPAL